



Communiqué de presse

**Directive Eurovignette :
le CECRA s'insurge contre le projet « démagogiques » du Parlement
européen.**

Bruxelles, 13 décembre 2005

Les représentants du commerce et de la réparation de véhicules commerciaux et industriels rejoignent l'IRU et les professionnels du transport routier pour protester fermement contre les choix du comité Transports du Parlement européen sur la révision de la directive dite « Eurovignette ».

Monsieur Massimo Campilli, Président de la division Véhicules Industriels du CECRA a commenté : « certaines des propositions issues du comité des Transports du Parlement qui seront discutées cette semaine à Strasbourg sont démagogiques, elles vont coûter cher à l'économie européenne et n'apporteront rien sur le plan environnemental ».

Parmi les mesures les plus ahurissantes, notons la création d'un système permettant aux Etats membres de nombreuses variations des péages moyens pondérés (mêmes locales et périodiques) et l'extension de ces charges aux véhicules à partir de 3.5t plutôt que 12t comme c'était le cas auparavant et dans la proposition de la Commission.

Pour le CECRA de telles mesures n'ont qu'une valeur environnementale anecdotique mais créeront un système dont la gestion opérationnelle sera difficile et auront un impact certain sur les marges, déjà faibles, des entreprises de transport.

Certains députés semblent convaincus que des charges supplémentaires contribueront à transférer le transport de marchandises de la route vers d'autres modes de transports. Ils paraissent ignorer l'importance et la flexibilité du transport routier pour l'économie ; les vrais perdants de ces extensions de charges seront l'industrie européenne et, surtout, les consommateurs.

En ce qui concerne le secteur du commerce et de la réparation de véhicules commerciaux et industriels, dont les transporteurs sont les clients, les choix du Parlement impacteront négativement sur la capacité des entreprises de transport à investir dans des véhicules neufs, plus sûrs et moins polluants et sur leur entretiens en général.

En outre, l'extension de la portée de la directive aux véhicules à partir de 3.5t pourrait avoir des conséquences non-désirées et contraires à son esprit en encourageant l'utilisation plus intensive de véhicules de moins de 3.5t. Ce qui, en outre, privilégierait certains constructeurs et leur réseau par rapport à d'autres.

« Nous soutenons entièrement les transporteurs et leur association, l'IRU, dans leurs démarches et nous en appelons aux députés européens à revoir leur copie. Ce n'est qu'une question de bon sens », a conclu Monsieur Campilli.

Le CECRA, créé en 1983, est LA fédération européenne regroupant 26 associations professionnelles représentant les intérêts des entreprises du Commerce et de la Réparation Automobiles, et 13 groupements européens de concessionnaires de marque. En chiffres, le CECRA représente toutes les 350.000 entreprises du Secteur à travers l'Union européenne, dont 118.000 sont des Concessionnaires et des Réparateurs Agrés, et 232.000 des Réparateurs Indépendants. Ensemble, ces entreprises emploient 2.450.000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires annuel de 520 milliards €, dont 100 milliards en pièces détachées.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le directeur des affaires publiques du CECRA, Jacopo Moccia.